

# MESURES COVID-19

La mairie est fermée jusqu'à nouvel ordre mais les agents communaux effectuent une permanence téléphonique, pour toute urgence, sur leur numéro personnel, et par mail sur [mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr) :

Service administratif : Mme Delphine SOLIA – Secrétariat général : 06 12 22 66 94  
Mme Marie-Josée ISCHARD – État civil – 06 76 70 22 25  
Mme Hélène MEYROUX – Scolaire en détachement mairie  
06 61 21 38 02  
Mme Danielle DE SALLES – Scolaire en détachement mairie  
06 83 03 53 83

Service technique : Bâtiment : M. Quentin BOUCHEKOUT - 06 60 96 18 25  
Voirie : M. Georges PEYRAL – 06 60 42 97 12  
M. Frédéric ROUCHIT – 07 86 80 47 85  
M. Thierry CHANCEL – 06 89 32 71 69  
Eau/assainissement : M. Nicolas DUFAYET – 06 48 96 02 25

Nous vous invitons à consulter le site internet du gouvernement : [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)  
Afin de connaître les évolutions de mesures et restrictions, qui seront relayées sur le site internet de la commune de Saint Martin Valmeroux.

**La médiathèque** restera fermée jusqu'au 15 avril 2020 ainsi que les salles communales en location.

**Le CCAS/aide alimentaire** restera ouvert, étant de première nécessité. Nous vous invitons à utiliser ce service en prenant toutes les mesures nécessaires.

**Le marché hebdomadaire du vendredi** est maintenu uniquement pour les commerçants vendant de l'alimentaire. Nous vous invitons à utiliser ce marché en prenant toutes les mesures nécessaires.

**L'attestation de déplacement dérogatoire** obligatoire pour se déplacer pendant la période de confinement est disponible en téléchargement libre sur le site du gouvernement et sur le site internet de la mairie de Saint Martin Valmeroux. C'est un document que vous pouvez écrire sur papier libre si vous n'avez pas d'imprimante. Voici un modèle :

### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr));
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2020  
(signature)

**LA COMMUNE DE SAINT MARTIN VALMEROUX VOUS  
REMERCIÉ DE VOTRE COMPRÉHENSION ET VOUS PRIE DE  
BIEN VOULOIR SUIVRE LES INSTRUCTIONS  
GOUVERNEMENTALES, POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES  
PLUS FRAGILES**